

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Groupe scolaire Montmuzard - Démolition-reconstruction - Création d'un nouveau groupe scolaire (écoles maternelle et élémentaire) et d'un centre de loisirs - Désignation du maître d'oeuvre

Madame Dillenseger, au nom des commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2007, le Conseil Municipal a adopté le programme de démolition-reconstruction du groupe scolaire Montmuzard, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 8 000 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre, mobilier scolaire, de restauration et du centre de loisirs inclus pour 3 325 m² de surface hors oeuvre nette (shon) correspondant à une construction dont la conception architecturale devait être garante d'une très haute performance énergétique, et décidé d'en attribuer la maîtrise d'oeuvre par voie de concours restreint.

Suite à l'appel public à la concurrence lancé dans le cadre de ce concours, cinquante-huit équipes de maîtrise d'oeuvre ont déposé un dossier de candidature dans les délais requis. Le jury désigné pour ce concours, réuni le 4 juin 2007, a proposé la sélection des trois candidats suivants : Atelier sur les quais, Eurl Dominique Bougeault, Tekhne Architectes.

Les trois équipes ayant rendu leurs études de niveau "esquisse" dans les délais impartis, le jury, réuni le 23 novembre 2007, a examiné les trois projets de manière anonyme et a procédé, par vote à bulletin secret, au classement des projets, par ordre décroissant de valeur.

Après négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de démolition-reconstruction du groupe scolaire Montmuzard, à l'équipe dont le mandataire est l'Eurl Dominique Bougeault, pour un montant de 917 702 € TTC sur la base d'un projet de 3 870 m² environ de surface hors oeuvre nette (shon) évalué à 7 226 000 € TTC qui conduit à un coût d'opération de 8 550 000 € TTC, valeur janvier 2008.

En conséquence, il convient d'ajuster le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 000 000 € TTC à 8 550 000 € TTC.

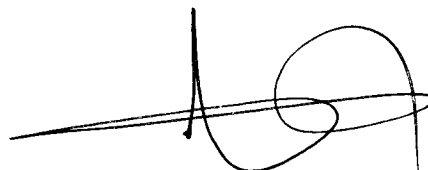
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Enseignement et de l'Université, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération de démolition-reconstruction du groupe scolaire Montmuzard, à l'équipe dont le mandataire est l'Eurl Dominique Bougeault pour un montant de 917 702 € TTC ;
- 2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 8 000 000 € TTC à 8 550 000 € TTC ;
- 3) dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget des exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- 3) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 31/01/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2008

